Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501273-20260605-26_06_069-DE

MAIRIE DE GUIGNEN
WWW.GUIGNEN.FR

République Française
Département Ille et Vilaine
Guignen

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N°26-06-069**
Séance du 5 juin 2026	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	**27**	
En Exercice	**27**	**29 mai 2026**
Présents	**24**	
Absents	**3**	
Exclus	**0**	
Votants	**27**	

L'an deux mille vingt-six à 18 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 27 membres en exercice et dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mme LUC Nelly, la Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	***Pouvoir à / Divers***
Mme LUC Nelly	**X**			
M. DUCLOYER Vincent	**X**			
Mme LE STRADIC Gaëlle	**X**			
M. BILLY Nicolas	**X**			
Mme SALMON Mireille	**X**			
M. BOUCHET Morgan	**X**			
Mme ROULLEAU Corinne	**X**			
Mme UGUET Françoise	**X**			
Mme FOUILLEN Sandrine		**X**		Mme LUC Nelly
M. MESNILDREY Franck	**X**			
M. MAHÉ Jean-François	**X**			
M. LEGENDRE Jacques	**X**			
M. LATIL Didier	**X**			
Mme MÉNARD Cécilia	**X**			
Mme TORTELIER Géraldine	**X**			
M. BIZEUL Anthony	**X**			
Mme NOËL Chrystèle	**X**			
Mme FOURNIER Céline	**X**			
M. BOYET Ronan	**X**			
M. HERVÉ Sylvain	**X**			
Mme ROUX Stéphanie	**X**			
M. RAMARÉ Renaud	**X**			
Mme BERTHELOT Gladys	**X**			
Mme CARLE Isabelle	**X**			
M. NIGEN Lionel		**X**		Mme CARLE Isabelle
M. LALLEMANT Richard		**X**		Mme DANIEL Marie
Mme DANIEL Marie	**X**			

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Morgan

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes sis 3 contour de la Motte CS 44416- 35044 Rennes, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501273-20260605-26_06_069-DE

Objet : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune qui est de 15 délégués et de 5 suppléants ;

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Françoise UGUET ;
- M. Franck MESNILDREY ;
- M. Renaud RAMARE ;
- Mme Gladys BERTHELOT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.
Le secrétaire de séance étant M. Morgan BOUCHET

b) Élection des délégués

Il y a une liste de déposée et d'enregistrée :

La liste LE STARDIC Gaëlle qui est composée par :

- Mme LE STRADIC Gaëlle ;
- M. BOUCHET Morgan ;
- Mme UGUET Françoise ;
- M. MESLINDREY Franck ;
- Mme TORTELIER Géraldine ;
- M. LEGENDRE Jacques ;
- Mme FOURNIER Céline ;
- M. HERVE Sylvain ;
- Mme ROUX Stéphanie.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes sis 3 contour de la Motte CS 44416- 35044 Rennes, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501273-20260605-26_06_069-DE

Ont obtenu :

- Mme LE STRADIC Gaëlle : 25 voix ;
- M. BOUCHET Morgan : 25 voix ;
- Mme UGUET Françoise : 25 voix ;
- M. MESLINDREY Franck : 25 voix ;
- Mme TORTELIER Géraldine : 25 voix ;
- M. LEGENDRE Jacques : 25 voix ;
- Mme FOURNIER Céline : 25 voix ;
- M. HERVE Sylvain : 25 voix ;
- Mme ROUX Stéphanie : 25 voix.

Chacun des membres de la liste de Mme LE STRADIC Gaëlle ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Mme Nelly LUC

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes sis 3 contour de la Motte CS 44416- 35044 Rennes, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département.